



## COMMUNE DE PEXIORA

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le dix septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers à la séance : 12+1 (arrivée de J-F ROUSSEL à 18h55 a

Nombre de Conseillers excusés : 2 participer au vote des délibérations

Convocation du 3 septembre 2015 2015/38-39 et 40)

**PRÉSENTS** : Serge CAZENAVE, Joseph IZARD, Pierrette PELLETIER, Jean ROBIN, Patrick ABAT, Annelise BESSENS, Jean-Marie BRIANE, Claude GAUVAIN, Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC, Françoise RODE, Jean-François ROUSSEL (Arrivé à 18h55 et à participer aux votes des délibérations n°2015/38 - 39 et 40) et Corinne SALLIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes Muriel ROBIDOU, Yolande TEULIERE.

**Monsieur Christophe DAUTRY est nommé secrétaire.**

#### **Adoption du Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 juin 2015**

#### **DELIBERATION 2015/30 : REAMENAGEMENT ET EXTENSION DES SANITAIRES DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF POUR MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES : Choix de la Maîtrise d'Œuvre.**

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des maîtres d'œuvre ont été consultés concernant la réalisation des travaux d'accessibilité du Foyer Socio Culturel et Sportif et que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre (TCE – Bureau d'étude technique Bâtiment et Génie Civil et J.P.B ARCHITECTURE SASU)

M. le Maire propose de retenir l'offre du le Bureau d'études TCE pour un montant H.T. de 13 800.00€.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré accepte** l'offre du Bureau d'études TCE et autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

#### **DELIBERATION 2015/31 PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DES SANITAIRES DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF POUR MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES**

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation du Foyer Socio Culturel et Sportif, il convient de procéder à la mise aux normes accessibilité handicapés. La commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la D.E.T.R. pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, accepte de procéder au réaménagement et à l'extension des sanitaires pour mise aux normes accessibilité handicapés, pour un montant de 128 800.00€ H.T. soit 154 560.00€ T.T.C. et sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. aussi élevée que possible.

#### **DELIBERATION 2015/32 : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION : REAMENAGEMENT ET EXTENSION DES SANITAIRES DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF POUR MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES**

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation du Foyer Socio Culturel et Sportif, il convient de procéder à la mise aux normes accessibilité handicapés.

La commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, accepte de procéder au réaménagement et à l'extension des sanitaires pour mise aux normes accessibilité handicapés, pour un montant de 128 800.00€ H.T. soit 154 560.00€ T.T.C. et sollicite une subvention auprès de la région aussi élevée que possible.

**DELIBERATION 2015/33 PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DES SANITAIRES DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF POUR MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES**

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation du Foyer Socio Culturel et Sportif, il convient de procéder à la mise aux normes accessibilité handicapés. La commune a la possibilité de solliciter une subvention Départementale pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, accepte de procéder au réaménagement et à l'extension des sanitaires pour mise aux normes accessibilité handicapés, pour un montant de 128 800.00€ H.T. soit 154 560.00€ T.T.C. et sollicite une subvention auprès du département aussi élevée que possible.

**DELIBERATION 2015/34 : RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET ISOLATION THERMIQUE : Choix de la Maîtrise d'Œuvre.**

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des maîtres d'œuvre ont été consultés concernant la réalisation des travaux de rénovation énergétique du Foyer Socio Culturel et Sportif et que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre (TCE – Bureau d'étude technique Bâtiment et Génie Civil et J.P.B ARCHITECTURE SASU)

M. le Maire propose de retenir l'offre du le Bureau d'études TCE pour un montant H.T. de 14 000.00€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré accepte l'offre du Bureau d'études TCE et autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

**DELIBERATION 2015/35 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET ISOLATION THERMIQUE DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF**

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation du Foyer Socio Culturel et Sportif, il convient de procéder aux travaux de rénovation énergétique en remplaçant la toiture et en isolant le bâtiment. La commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la D.E.T.R. pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, accepte de réaliser les travaux de rénovation énergétique en remplaçant la toiture et l'isolation du bâtiment, pour un montant de 154 000.00€ H.T. soit 184 800.00€ T.T.C. et sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. aussi élevée que possible.

**DELIBERATION 2015/36 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET ISOLATION THERMIQUE DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF**

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation du Foyer Socio Culturel et Sportif, il convient de procéder aux travaux de rénovation énergétique par le remplacement de la toiture et l'isolation du bâtiment. La commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, accepte de réaliser les travaux de rénovation énergétique en remplaçant la toiture et l'isolation du bâtiment, pour un montant de 154 000.00€ H.T. soit 184 800.00€ T.T.C. et sollicite une subvention auprès de la Région aussi élevée que possible.

**DELIBERATION 2015/37 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET ISOLATION THERMIQUE DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF**

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation du Foyer Socio Culturel et Sportif, il convient de procéder aux travaux de rénovation énergétique par le remplacement de la toiture et l'isolation du bâtiment. La commune a la possibilité de solliciter une subvention Départementale pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, accepte de réaliser les travaux de rénovation énergétique en remplaçant la toiture et l'isolation du bâtiment, pour un montant de 154 000.00€ H.T. soit 184 800.00€ T.T.C. et sollicite une subvention auprès du département aussi élevée que possible.

**DELIBERATION 2015/38 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RMC – PROGRAMMATION ANNUELLE DÉPARTEMENTALE 2015-2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux conclusions du Schéma Communal d'Assainissement, la commune de Pexiora a réalisé de nombreux travaux sur le système d'assainissement des eaux usées : la réhabilitation de 28 regards de visites et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la traversée du village (Rue du Stade et une partie de la RD33 - Grand Rue).

Dans la continuité de ces travaux et suite aux conclusions de cette étude, la commune de Pexiora souhaite engager des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées afin de supprimer les entrées d'eaux claires parasites.

Dans ce but, il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées pour la programmation 2015-2016 auprès du Conseil Départemental de l'Aude et de l'Agence de l'Eau RMC.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **133 950,00 €HT soit 160 740,00 €TTC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte le projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées établi par le bureau d'études Opale pour un montant total hors taxe de 133 950,00 €. HT, demande au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération, autorise le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité Maître d'Ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser.

**DELIBERATION 2015/39 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux conclusions du Schéma Communal d'Assainissement, la commune de Pexiora a réalisé de nombreux travaux sur le système d'assainissement des eaux usées : la réhabilitation de 28 regards de visites et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur

la traversée du village (Rue du Stade et une partie de la RD33 - Grand Rue).

Dans la continuité de ces travaux et suite aux conclusions de cette étude, la commune de Pexiora souhaite engager des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées afin de supprimer les entrées d'eaux claires parasites.

Dans ce but, il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées pour la programmation 2016 au titre de la D.E.T.R.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **133 950,00 €HT soit 160 740,00 €TTC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte le projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées établi par le bureau d'études Opale pour un montant total hors taxe de 133 950,00 €. HT et sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. aussi élevée que possible.

### **DELIBERATION 2015/40 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression de l'emploi saisonnier créé pour la période de juillet et août 2015,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au profit d'un avancement de grade à l'ancienneté au poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe au profit d'un avancement de grade avec examen professionnel au poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la suppression de l'emploi saisonnier, d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, et la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

### **Décision 2015/01 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, en fin de séance, que par décision du Maire 2015/01 du 31/07/15, l'entreprise URBADOC, 56 avenue des Minimes 31200 TOULOUSE a été choisi pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune conformément à l'avis de la commission d'Appel d'Offres du 30 juillet 2015.

- **POINT N°3:** Questions diverses